

Le Syndicat CGT du CD77
19 rue Saint-Louis
77 000 MELUN
01 64 14 78 77 ou 06 02 15 71 70
cgt@departement77.fr



Monsieur Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
77 010 MELUN
Melun, 22 novembre 2021

Lettre ouverte – Pétition

Objet : Travailleurs sociaux en colère !

Monsieur le Président,

Le syndicat **CGT du CD77** vous informe que le 7 décembre 2021 est une journée de mobilisation nationale concernant le secteur médico-social, ce qui fait naturellement écho, dans nos services, d'un « ras le bol général » des travailleurs sociaux.

Face aux nombreuses attaques du gouvernement, ils ont décidé de se rassembler pour obtenir des moyens nécessaires pour continuer d'assurer un service public « qualitatif » pour les usagers. Leur souhait est de stopper « le quantitatif » attendu, par les politiques en place, qui ne respecte plus l'Humain (de l'utilisateur à l'agent).

De nombreux travailleurs sociaux ont contacté le syndicat **CGT** afin d'établir collectivement les constats de leur souffrance et un état des lieux, a été fait. Ce qui démontre énormément de difficulté pour les travailleurs sociaux du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Les agents constatent :

- **une augmentation des demandes liée à l'accroissement de la précarité et du nombre d'informations préoccupantes.** Cette situation est d'autant plus pesante que les autres Institutions (CAF, CNAM, CNAV, Préfecture, 115...) sont défaillantes et se désengagent de l'accompagnement du public, se consacrant uniquement à de la production. De ce fait, nos services, notamment les Maisons Départementales des Solidarités deviennent des « guichets uniques » sans marge de manœuvre puisque les partenariats avec ces mêmes Institutions ont disparu. Parallèlement, les mesures administratives ou judiciaires non appliquées par manque de place/mesure dans les Institutions ajoutent encore **une charge de travail supplémentaire aux travailleurs sociaux** qui poursuivent l'accompagnement de ces familles dans l'attente de la mise en place de ces décisions.
- **que de nombreux services sont en sous-effectif.** Cela est causé par des arrêts maladies, maternités et des postes vacants non remplacés voire supprimés, mais aussi à des temps partiels non compensés. Il est à noter, également, **des départs volontaires** par des ruptures conventionnelles ou des **difficultés de recrutement** du fait de la non-attractivité : salaires gelés, primes à la « gueule du client », perspectives de carrière et impact sur le statut ne suscitent plus de vocations de fonctionnaires.
- **Des réorganisations de la DGAS** à outrance, débouchent sur une perte de sens au travail des agents. Les agents ne se sentent plus reconnus dans leur métier. Les expositions aux risques psychosociaux augmentent. Ces réorganisations dissimulent mal les sous-effectifs.
Les créations de nouveaux services et missions s'effectuent à moyens constants, comme pour exemple la création du service Services Aînés Personnes Handicapées Aidants (avec des postes pris au Service Social Départemental et ceux des services Aide aux Personnes Âgées). Or, très rapidement de nombreux services ont vu leurs agents quitter la Collectivité ou être en

